

De L'hospital général près Quebec le 27. 7bre 1763

M. Mard. de Repentigny Sup. de la
Monsieur de la Visitation

La paix que l'on vient de conclure et sur laquelle nous gémissons en voyant perdre à cette infortunée colonie le glorieux titre de la nouvelle France, elle en seroit encore en possession si le canadien toujours victorieux des Anglois avoit été seul à la défendre; je ne prétens par Monsieur de la Visitation par cette réflexion que je prend la liberté de faire oter aux troupes François la gloire de ne avoir vaincu leurs ennemis nos fastes sont remplis de leurs glorieux exploits et des victoires qu'ils ont remportées de

Siecles en siecles. l'esprit de discorde, qui souffle dans
tous les coins du monde, à cause nos malheurs, tend
à la porte que vient de faire l'ancienne France sur
immense pays dont elle ne connoit pas la valeur,
l'anglois plus attentif aux interets de sa nation
n'oublira rien pour se le conserver; nos regrets en
seront aussi longs que nos jours. on ne peut
Monsieur depeindre au naturel la Douleur
et l'amertume qui se sont emparés de tous les cœurs
à la nouvelle de ce changement de domination,
on se flatte encore que quelques révolutions que la
providence suscitera nous ramènera dans nos droits.
pour nous, l'indigence ou nous nous trouvons met le
comble à nos maux, nous sommes la seule maison
religieuse de ce pays exposés à mendier son pain
la honte qui en rejailloir sur la France, nous fait
insensiblement nos plaintes, mais elle nous donne la
hardiesse de les porter jusqu'au trône de la Majesté
très chrétienne; n'est il pas tems Monsieur, apres

trois ans d'attente, et de souffrances, d'ans rembourcé.
 des sommes que nous avons avancées pour la guérison
 et le rétablissement de ses troupes, nos fonds s'il
 en faisoit faire la vente suffiroit à peine à payer
 les dettes que cela nous a mis dans l'obligation de
 former; l'anglois témoin de la générosité avec laquelle
 nous nous sommes exposés à toutes les horreurs de la
 guerre; passés sous nos yeux et des dépenses quelle
 nous a causé, ayant été le refuge de tous les
 citoyens de la ville pendant le siège a eût faire
 beaucoup d'arrester pour quelques tems les poursuites de
 nos créanciers sans nous dispenser cependant de payer
 les intérêts auxquels ils nous ont condamné; voila
 ce dont nous leur sommes redevables;

faite attention Monsieur, si vous plaît que les rentes
 dont notre bon et bien aimé roy avoit gratifié cette
 maison nous sont retenues depuis cette malheureuse
 guerre elles sont retournés dans ses coffres ne pourroit
 elles pas en sortir pour faire un acte de justice telle
 qu'est nôtre due

Par le Roy

Le Roy
 Louis XIV

Le Roy
 Louis XIV

